

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

Bonjour,

Vous souhaitez rejoindre la FNEY ?

Voici un dossier qui vous donnera toutes les informations nécessaires à l'adhésion.

Il comporte :

- Une présentation succincte de tout ce que la FNEY accomplit et de ce qu'elle peut vous apporter
- Une note sur les conditions d'admission
- Le dossier d'inscription proprement dit.

En espérant vous compter bientôt parmi nous, et restant à votre disposition pour tout autre renseignement, nous vous souhaitons une belle rentrée,

Patrick Delhumeau
Trésorier

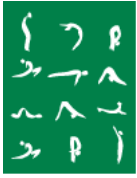
Ysé Tardan-Masquelier
Secrétaire Générale

FNEY - 3 rue aubriot - 75004 PARIS

Tél : 01 42 78 03 05

www.lemondedyoga.org e-mail : info@fney.asso.fr

SIRET : 302 999 065 000 22 Code APE 9411Z



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

La Fédération Nationale des Enseignants de Yoga est l'une des plus anciennes et importantes fédérations de yoga française. Elle est née en 1967, en une époque où la jeunesse des sixties se tournait vers les pratiques d'origine asiatique afin d'explorer un nouveau rapport au corps et de nourrir une quête de spiritualité. Elle a été formée par des pionniers issus de lignées de yoga différentes, qui, en se réunissant, ont fait de ces différences une richesse, inscrivant l'ouverture et la diversité dans son ADN.

Professionnalisme et éthique ont dès le départ été ses colonnes vertébrales. Professionnalisme, pour que le public profite d'un accompagnement sûr, fondé sur des compétences vérifiées. Éthique pour que les relations entre enseignant et enseigné soient sous le signe de l'empathie et du respect de la personne, sans discrimination, sans connotations sectaires.

La FNEY fédère actuellement, en France métropolitaine et en Outre-mer, plus de 700 enseignants de yoga qui ont accompli des formations longues, de 600 à 900 heures sur 4 ans. Ils ont été formés dans les 8 Écoles Françaises de Yoga, qui lui sont affiliées par une charte reposant sur un référentiel commun. La FNEY a été également membre fondateur de l'Union Européenne de Yoga.

Voici 10 belles raisons d'adhérer à la FNEY !

1/ La protection de ses membres

Préoccupation constante de la FNEY depuis ses origines, elle se décline aujourd'hui en nombreux services qui répondent à la fois à un besoin de protection contre la précarité pour celles et ceux qui exercent en tant que travailleurs indépendants et, à des obligations légales, qui s'imposent désormais à une profession peu réglementée jusque dans les années 2000 :

- **Une assurance responsabilité civile professionnelle**, qui couvre tout « professeur et/ou formateur de yoga en tous lieux, y compris organisation de manifestations et retraites (stages) en lien avec l'activité.
- L'inscription au **Registre officiel national des professeurs de yoga et de méditation**, une plateforme créée par Yogassur, le courtier de la FNEY, pour valoriser le métier. Le Registre négocie le remboursement forfaitaire de cours de yoga par des mutuelles ou compagnies d'assurances, en soulignant le vrai professionnalisme des enseignants inscrits, et le caractère préventif du yoga concernant la santé. Présentation de ses services sur le site registreyogameditation.fr.
- L'adhésion à un dispositif **de médiation à la consommation**, (obligatoire depuis 2016), la CNP Médiation Consommation, et/ou aussi à la CFDP, Protection Juridique Indépendante, les deux par le biais du Registre.

Les membres de la FNEY qui ont le statut de travailleurs indépendants ont tout intérêt à profiter de ces offres à tarifs extrêmement concurrentiels. Les salariés ou bénévoles d'une structure doivent commencer par vérifier que leur employeur a bien contracté une assurance qui les couvre pour l'exercice de l'enseignement, quitte à demander une copie du contrat.

2/ Le Certificat fédéral : une assurance de qualité

Il est remis chaque année aux enseignants titulaires ayant accompli leur formation continue. Il atteste la qualité de leur enseignement et peut être présenté à tout organisme employeur.

3/ Les séminaires de formation continue

La formation continue demandée aux membres de la FNEY leur permet d'entretenir leurs compétences en se remettant chaque année sur le tapis pour une semaine de pratique intense et de conférences ou d'ateliers. Un catalogue annuel, unique par sa richesse et sa variété, regroupe plus de 35 semaines de séminaires en régions et à Paris. Animés par des Formateurs d'Enseignants expérimentés, certains d'entre eux s'ouvrent aussi à des demandes de découverte pour les débutants ou d'approfondissement pour les pratiquants.

4/ Un site web au service des enseignants : lemondedyoga.org

Le site « lemondedyoga.org » est visité chaque mois par plusieurs centaines de personnes. C'est un bon moyen en tant que professeurs titulaires de faire connaître le lieu d'exercice de vos cours et de promouvoir notre Fédération.

5/ Le code d'éthique et de déontologie

La FNEY, en partenariat avec le Syndicat National des Professeurs de Yoga, a rédigé le premier code d'éthique et de déontologie de la profession. Il s'agit là d'un outil indispensable à la reconnaissance et à la légitimité du métier, au respect de la législation en vigueur, à la protection contre les dérives. Tout membre de la FNEY doit y adhérer. A télécharger sur lemondedyoga.org.

6/ La Revue Française de Yoga

Paraissant deux fois dans l'année, sous la forme de volumes-livres, la Revue Française de Yoga alterne des thèmes d'ordre général, abordés sous l'angle de diverses traditions et disciplines, et des thèmes pratiques, qui, outre l'exploration des exercices, s'enrichissent de connaissances anatomiques, historiques et symboliques. Elle constitue un véritable outil de travail et de réflexion pour ceux qui pratiquent le yoga et a fortiori pour ceux qui l'enseignent, qui y trouvent d'importantes sources d'inspiration et de renouvellement de leur pédagogie.

7/ Le Comité inter-écoles

Il fédère les directrices et directeurs des 8 Écoles Françaises de Yoga (EFY) affiliées à la FNEY. Il leur permet de mutualiser les réponses aux exigences de qualité requises par l'habilitation Qualiopi, et de réfléchir à l'évolution des programmes, aux jurys d'examens, aux questions d'éthique, de certification, de statut des formateurs... qui sont nombreuses et cruciales aujourd'hui.

8/ Les conférences-débats

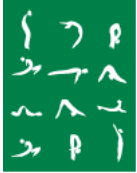
Gratuites et réservées aux enseignants, elles traitent de thèmes très actuels : l'inclusivité dans le yoga, les obligations professionnelles, la mondialisation du yoga, les relations avec l'Inde... sont quelques sujets traités en collaboration avec des experts ou en partenariat avec diverses organisations. C'est une manière d'être à l'écoute du monde contemporain. En présentiel rue Aubriot et en visio.

9/ Les soirées littéraires

Gratuites aussi, elles permettent de rencontrer une autrice ou un auteur qui vient de publier un livre intéressant le corps et l'esprit, l'Inde, les spiritualités... une manière de s'enrichir de la pensée des autres et de s'informer des recherches les plus récentes. En présentiel rue Aubriot et en visio.

10/ La FNEY, membre fondateur du Syndicat National des Professionnels du Yoga

Né le 8 avril 2025, il remplace le SNPY « historique » fondé par la rue Aubriot en 1968. Il a une tout autre ampleur : les 9 fédérations françaises les plus importantes se sont associées, à l'appel de Patrick Tomatis, pour réunir plus de 3000 enseignants ayant reçu une formation longue (au minimum 500h sur 3 ans). Tout membre de la FNEY en fait partie et profite de ses nombreux services. Il porte un projet crucial : l'inscription du métier d'enseignant de yoga sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). S'il l'obtient, les enseignants qui pourront s'en réclamer se distingueront, dans un paysage flou et fragmenté, par une reconnaissance officielle de leurs compétences. Son site web réunit des informations importantes : snpy.fr.



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne qui souhaite devenir membre de la FNEY doit exercer le yoga en tant qu'enseignant. La demande d'adhésion sera présentée par écrit, sous forme d'un dossier à remplir. Le Conseil d'Administration décidera de l'admission (conformément à l'article 9 des Statuts). Il peut déléguer ses pouvoirs à une Commission d'Admission nommée par lui. Si, après examen, le dossier de candidature ne paraît pas suffisant, la FNEY peut réserver son jugement ou demander une formation complémentaire.

1/Tout membre nouvellement admis à la FNEY y entre en qualité d'enseignant stagiaire.

Beaucoup de services proposés aux professeurs titulaires sont également accessibles aux professeurs stagiaires.

1a. Les élèves des Écoles Françaises de Yoga

Ils demeurent enseignants stagiaires pendant une période d'un an après l'obtention du Certificat de Formation délivré par l'EFY dans laquelle ils ont effectué leur parcours. Pendant cette année, ils doivent accomplir un séminaire organisé par la FNEY, au cours duquel ils ont un entretien pédagogique avec le responsable et remplissent la demande de titularisation.

Tant qu'ils n'ont pas obtenu le Certificat de Formation, ils restent stagiaires et effectuent chaque année un séminaire organisé par la FNEY.

Cependant, ils peuvent déjà s'inscrire comme stagiaires, sans avoir obtenu leur Certificat, s'ils ont réussi leurs examens pratiques et pédagogiques et s'ils commencent à enseigner, afin d'être couverts par l'assurance responsabilité civile professionnelle et de remplir les différentes exigences administratives.

1.b Formation hors Écoles Françaises de Yoga

La Commission d'Admission peut décider à certaines conditions d'admettre comme enseignant stagiaire, un enseignant de yoga qui n'aurait pas été formé dans une École affiliée. Elle examine son parcours et si celui-ci ne paraît pas équivalent aux formations dispensées dans les EFY, elle demande des compléments de formation. Elle tient compte de certaines situations particulières : personnes en situation de handicap, ou ne disposant pas de la proximité avec une EFY, comme dans les territoires d'Outre-mer, etc.

2/ Les enseignants titulaires

Ils bénéficient de tous les avantages et services proposés par la FNEY. Afin de préserver la qualité de leur enseignement du yoga et de promouvoir l'amélioration constante du niveau de cet enseignement, ils sont tenus de participer chaque année à un séminaire d'une semaine.

Sur un cycle de 3 ans, ils doivent s'inscrire au moins une année à un séminaire organisé par la FNEY. Ils peuvent choisir, les deux autres années, soit de continuer à suivre les séminaires de la FNEY, soit de s'inscrire dans une liste de séminaires agréés par elle et publiée sur le lemondedyoga.org.



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA FNEY

Votre dossier sera étudié par la commission d'admission de la FNEY. Une fois celui-ci accepté, vous recevrez un lien de règlement.

Documents à fournir

- 1 **photo** d'identité
- **Une attestation d'enseignement si vous enseignez**, accompagnée de pièces justificatives.
- La **fiche de candidature** du dossier remplie et signée. **Merci de bien nous indiquer votre statut juridique et votre numéro de Siret.**
- **Une lettre manuscrite**, d'une page environ, où le ou la candidat.e se présente, en expliquant ses motivations à l'enseignement et les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite s'inscrire à la FNEY.
- **Une attestation de formation** terminée ou en cours : pour les candidat.e.s qui ont terminé leur EFY, une photocopie du certificat obtenu ; pour les candidat(es) qui n'ont pas encore soutenu leur mémoire, une photocopie de l'attestation de réussite aux examens pratiques et pédagogiques.
- Pour les personnes n'ayant pas effectué leur formation dans l'une des EFY, **un dossier détaillé présentant leur parcours** (organismes formateurs, attestations, nombre d'heures et contenus, etc.) afin que la Commission d'admission dispose d'éléments d'appréciation.

Pour information

Cotisation et accès aux services

1/ Cotisation à la FNEY (obligatoire) : 110 €

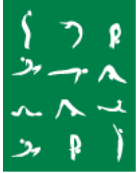
2/ Et, selon votre statut et vos choix (par exemple, peut-être avez-vous déjà une RC Pro par ailleurs, ou bien ne souhaitez-vous pas bénéficier des avantages proposés par le Registre) :

- **Souscription à la RC Pro + adhésion au Registre officiel national des professeurs de yoga et de méditation** (pour les travailleurs indépendants : autoentrepreneur, microentreprise, entreprise individuelle, libéral) : **60 €**
- **Adhésion uniquement au Registre** (pour les salariés ou bénévoles) : **20 €**
- **Souscription à la RC Pro sans adhérer au Registre (travailleur indépendant déjà inscrit au Registre ou autre) : 40 €**

Une fois que vous nous aurez versé votre cotisation de 20 € pour le Registre, vous devrez alors effectuer votre inscription à celui-ci en allant sur le site du registre à l'adresse :

<https://registreyogameditation.fr/professeurs/adherer/praticiens/>. Prenez le temps de bien regarder le tutoriel avant de commencer à remplir le questionnaire.

Une fois que votre inscription sera validée, vous serez informé.e de la marche à suivre pour vos éventuelles inscriptions à la CNP Médiation Consommation et/ou à la CFDP Protection Juridique Indépendante



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

FICHE DE CANDIDATURE

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Date de naissance : / / / / / / Nationalité :

Lieu de naissance :

Votre statut juridique :

Votre numéro de Siret (si vous êtes travailleur indépendant) :

Formation Générale (autre que le yoga)

Années d'études :

Diplômes obtenus :

Spécialisation :

Activités exercées

.....
.....

Pratique du yoga

Année Formateurs

.....
.....
.....
.....

Certificat de formation :

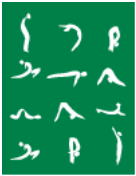
obtenu en à l'École :

formation en cours à l'École :

Fait àle

La FNEY respecte le droit des données en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. (RGPD)
En signant la fiche de candidature, vous nous confiez des données que nous collectons dans un but de classement et de communication, réservé aux seuls personnels administratifs habilités ainsi qu'aux seuls destinataires habilités (société de routage, société d'envoi de mail) pour qu'ils les utilisent respectueusement, selon nos directives. Ces données vous sont, à tout moment, accessibles, sont modifiables, portables et effaçables.

Pour plus d'informations ou exercer vos droits, contactez le secrétariat de la FNEY : info@fney.asso.fr



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

ATTESTATION D'ENSEIGNEMENT

(Enseignant qui donne des cours)

Je, soussigné(e)

Demeurant :

.....
.....
.....

Déclare enseigner le yoga depuis

Fait

A..... le

Signature

